



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-SEPTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 24 avril 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 24 avril 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-septième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers ;*
- V. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur quatre (04) points principaux, à savoir :

1. Du suivi de l'agenda législatif et de la mise en œuvre des réformes

Le Président de la République tient à la réalisation des objectifs de transformation économique, institutionnelle et sociale que nous nous sommes assignés. Cela exige, dans plusieurs domaines stratégiques, la conduite de réformes profondes.

Il a insisté sur la nécessité d'accélérer et de finaliser certaines réformes importantes qui sont encore dans les circuits du processus législatif, ou encore celles qui attendent des mesures d'application.



« Les réformes que nous engageons doivent se traduire, dans des délais raisonnables, par des résultats concrets et mesurables au bénéfice de nos concitoyens et de l'économie nationale. Il en va de la crédibilité de l'action publique, de l'efficacité de l'Etat et de la confiance que le peuple place dans les institutions de la République. C'est à ce prix que les réformes engagées pourront produire les effets attendus sur la croissance, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie de nos populations », a précisé le Président de la République.

Dès lors, il a instruit le Gouvernement d'accélérer l'exécution de l'agenda législatif et de veiller à ce que les projets de textes qui y sont inscrits soient suffisamment élaborés et techniquement mûrs avant leur transmission, afin de garantir l'adoption de réformes solides, cohérentes et immédiatement applicables.

La Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, a été engagée à requérir de chaque membre du Gouvernement l'établissement d'un inventaire exhaustif des réformes de son secteur inscrites dans l'agenda législatif, en distinguant notamment :

- *Les réformes ayant abouti à l'adoption de lois mais dont la mise en œuvre demeure incomplète, en identifiant précisément les causes des retards observés ;*
- *Les réformes en cours d'examen dans le circuit législatif ;*
- *Les projets de réformes en préparation.*

Il a instruit par ailleurs le Gouvernement de prendre sans délai les mesures réglementaires nécessaires à la mise en œuvre effective des lois déjà promulguées, lorsque celles-ci demeurent en attente de décrets ou d'arrêtés d'application.

2. De la nécessité d'organiser une captation optimale de revenus miniers

Le Président de la République est déterminé à œuvrer pour permettre aux finances publiques de tirer pleinement profit des performances élevées des exportations minières et aux réserves de change de consolider notre souveraineté monétaire.

Des efforts significatifs pour renforcer la gouvernance de ce secteur stratégique ont fait en sorte que notre pays ait atteint des niveaux historiques, avec 3.100.234 tonnes de cuivre et environ 220.000 tonnes de cobalt exportées en



2024. Et en 2025, l'exportation a poursuivi sa progression pour atteindre 3.403.006,63 tonnes de cuivre.

Si la problématique ne réside pas dans la production, elle l'est dans la faiblesse de la chaîne de captation des revenus, de l'exportation jusqu'à l'encaissement public.

Face à cette situation, le Président de la République a rappelé avoir déjà souligné l'exigence d'un contrôle systématique des actifs miniers de l'Etat, ainsi que la nécessité de clarifier sa représentation effective dans les joint-ventures. L'opacité qui y prévaut freine la mobilisation optimale des recettes et compromet notre souveraineté sur nos ressources naturelles.

Il a observé en outre que le non-rapatriement d'une partie des devises minières, conjugué aux fuites de capitaux via des importations frauduleuses, demeure une vulnérabilité majeure. La réponse de l'Etat doit être ferme, réaliste, traçable et techniquement applicable.

Sous la coordination de la Première Ministre, le Président de la République a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, le Ministre des Finances, le Ministre du Commerce Extérieur, le Ministre des Mines, la Ministre du Portefeuille, l'Inspection Générale des Finances, la GECAMINES, avec le concours de son Cabinet, de mettre en œuvre les orientations suivantes :

- *Lancer, dans un délai de 30 jours, un audit exhaustif et nominatif portant, d'une part, sur le respect des obligations de rapatriement des recettes d'exportation et, d'autre part, obtenir un rapport sur la gouvernance des joint-ventures et des actifs miniers de l'Etat. Cet audit devra identifier les manquements, évaluer les recettes non perçues et proposer des mesures de redressement. Il s'inscrit dans le prolongement de ses instructions issues des réunions du Conseil des Ministres du 19 novembre 2021 et du 30 mai 2025 ;*
- *Parachever l'interconnexion obligatoire entre toutes les administrations et services intervenant dans la chaîne minière, notamment l'OGEFREM, l'OCC, la DGDA, la Banque Centrale du Congo et les banques commerciales concernées.*



Aucune opération d'exportation ou d'importation ne devra désormais échapper à une chaîne intégrée de traçabilité, permettant de suivre un même flux depuis le bordereau logistique jusqu'au paiement des droits, au rapatriement des devises et à l'encaissement effectif des recettes publiques. Les résultats des premières réflexions sur ce sujet devront être présentés au plus tard le 15 juin 2026.

3. De la nécessité de renforcer la gouvernance minière ainsi que la lutte contre la fraude minière et l'exploitation illicite des minerais

Le Président de la République est revenu, avec la plus grande fermeté, sur la nécessité de renforcer la gouvernance de notre secteur extractif et de mettre un terme définitif aux pratiques qui en compromettent gravement les retombées au profit de la Nation.

Il a été saisi des informations concordantes faisant état du développement préoccupant d'une exploitation minière anarchique et cavalière dans certaines parties du territoire national, notamment dans les territoires d'Aru et de Mahagi en province de l'Ituri, ainsi que dans les provinces du Bas-Uélé et du Maniema.

Menées en marge de tout cadre légal et réglementaire, ces activités se caractérisent par des atteintes graves et inacceptables à la dignité humaine, à l'environnement et à l'autorité de l'État, notamment la profanation de sépultures avec exhumation de restes humains, la destruction des terres agricoles, la pollution des nappes aquifères par l'usage de substances toxiques telles que le cyanure, ainsi que des traitements dégradants et des arrestations arbitraires visant autorités coutumières et citoyens dénonciateurs.

Au-delà de ces violations, il s'agit d'une véritable spoliation organisée de nos ressources naturelles, opérée à grande échelle au moyen d'engins lourds pour l'extraction de l'or et d'autres minerais stratégiques pour des valeurs se chiffrant en milliards de dollars annuels, sans bénéfice pour le Trésor public ni pour les communautés locales.

Pour le Président de la République, cette situation est inacceptable tant qu'elle porte atteinte à notre souveraineté économique, compromet la soutenabilité de notre environnement et fragilise la cohésion sociale dans les zones concernées. Elle doit donc cesser immédiatement.



Il a tenu, à cet égard, à saluer l'initiative du Ministre des Mines, qui a déjà mis en place une Commission mixte associant les autorités provinciales, l'administration minière, ainsi que les forces de défense et de sécurité, en vue d'identifier les responsabilités et de proposer des mesures correctives appropriées.

Afin de renforcer cette dynamique et d'assurer une réponse à la hauteur des enjeux, le Président de la République a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, ainsi que la Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat, de se joindre pleinement aux efforts du Ministre des Mines, en vue de la mise en place d'un dispositif opérationnel et coercitif de lutte contre l'exploitation minière illicite.

Ce dispositif devra intégrer la saisie systématique des engins utilisés dans ces exploitations illégales, la traçabilité et la sécurisation des sites concernés, l'identification, la poursuite judiciaire et la sanction, sans complaisance, de tous les auteurs, co-auteurs, complices et de leurs réseaux de soutien, ainsi que la redistribution, dans un cadre légal et transparent, des équipements saisis au profit de structures congolaises qualifiées, engagées dans une exploitation responsable et conforme aux normes environnementales et sociales.

Par ailleurs, le Ministre des Mines a été invité à soumettre, dans les meilleurs délais, des propositions concrètes visant à doter l'Inspection Générale des Mines des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'accomplissement efficace de sa mission.

4. De la structuration des corridors stratégiques comme accélérateurs de l'intégration territoriale et de la transformation économique nationale

Dans le prolongement des orientations arrêtées lors de la 40^{ème} réunion du Conseil des Ministres tenue à Lubumbashi le 18 avril 2025, le Président de la République a réaffirmé que nos corridors ne sauraient plus être de simples voies d'évacuation : *ils constituent des artères vitales, appelées à structurer durablement notre économie et à renforcer la souveraineté de l'Etat.*



A ce titre, il a rappelé que notre pays, au cœur du continent et entouré de neuf voisins, a vocation d'être un hub des échanges interafricains, conciliant fluidité des flux et intégration équilibrée de ses provinces. Ces corridors doivent former l'ossature de notre politique d'aménagement du territoire et le socle de notre transformation économique.

Plusieurs axes structurants s'imposent. Le corridor Ouest Banana–Boma–Matadi–Kinshasa, adossé au port en eau profonde de Banana, constitue une ouverture stratégique directe sur l'Atlantique et un impératif de souveraineté économique, appelant une modernisation rapide de ses liaisons routières et ferroviaires.

Le corridor Sud, d'Ilebo à Lubumbashi, connecté à l'axe Dilolo–Sakania, reste essentiel à la desserte minière malgré un besoin urgent de réhabilitation. Enfin, le corridor de Lobito, interconnecté au réseau ferroviaire angolais, offre une alternative compétitive pour l'exportation des minerais et exige une mise en œuvre accélérée.

D'autres corridors complètent cette architecture, notamment les axes Est (Lubumbashi–Kisangani via Kindu), Central (vers Kigoma) et le corridor transafricain ATTICN, appelés à renforcer l'intégration continentale en lien avec la SADC et la CEDEAO et à réduire les coûts logistiques.

Dans ce dispositif, le corridor de Lobito ne prend tout son sens que dans une approche systémique articulée autour des RN39, RN7 et RN8 : *la première comme colonne vertébrale minière, la deuxième comme axe de connexion nord-sud des bassins agricoles, et la troisième comme vecteur d'intégration des zones forestières et agricoles de l'ouest.* Ensemble, ces infrastructures constituent une chaîne logistique continue, au service d'un espace économique intégré et compétitif.

Face à ces enjeux, il est impérieux de passer résolument de l'intention à l'action. C'est ainsi que le Président de la République a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Industrie et avec le concours de son Cabinet, de superviser étroitement la Direction Générale des Corridors de Développement Industriel (DGCDI) afin de s'assurer de la coordination, du suivi et de l'évaluation desdits corridors, dans une logique de performance et de



redevabilité. Ils devront garantir l'articulation effective entre les corridors et les infrastructures portuaires, aéroportuaires et logistiques.

Le Ministre des Finances conseillera sur la structuration des mécanismes de financement innovants, notamment par des Partenariats Public-Privé robustes, en particulier pour le corridor de Banana, le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics s'appliquera à accélérer les études et à engager sans délai les travaux prioritaires sur les axes critiques, notamment les RN39, RN7 et RN8, et le Ministre de l'Aménagement du Territoire s'emploiera à élaborer un schéma directeur assurant la cohérence spatiale et l'intégration des corridors dans une vision nationale unifiée.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, **la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur la participation de la République Démocratique du Congo aux réunions de printemps du Groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI).** Elle a conduit à Washington, aux États-Unis d'Amérique, du 13 au 18 avril 2026, la délégation Congolaise comprenant le Ministre des Finances, la Ministre du Portefeuille, le Vice-Ministre du Budget et d'autres experts.

Cette mission s'inscrivait dans le cadre du renforcement de la diplomatie économique de notre pays, avec pour objectif de mobiliser des financements en appui aux priorités nationales et de positionner notre pays comme un acteur stratégique du développement.

Les échanges ont permis de consolider nos partenariats, notamment dans le secteur de l'eau, où, à la faveur de sa participation au Side Event Water Forward, l'Italie a marqué son engagement à mobiliser un financement de 100 millions de dollars américains en appui à un programme en cours avec la Banque Mondiale.

Aussi, une attention particulière a été accordée au Corridor de Lobito, appelant à la mobilisation d'investissements estimés entre 4,5 et 5 milliards de dollars américains, avec un potentiel d'augmentation du trafic jusqu'à 150%.



S'agissant des appuis budgétaires, des progrès ont été enregistrés, tout en nécessitant un réaménagement du calendrier pour finaliser certaines réformes structurantes. À cet effet, un passage au Conseil d'administration du FMI en octobre 2026 a été retenu, en accord avec le Fonds.

Par ailleurs, la République Démocratique du Congo pourra bénéficier d'un accompagnement technique des Experts de Bretton Woods pour appuyer la réforme de la politique salariale.

En outre, conformément aux orientations arrêtées avec nos partenaires, la coordination intersectorielle sera assurée par la Primature afin d'assurer un suivi des engagements pris vis-à-vis de la Banque Mondiale et du FMI.

Dans ce cadre, une réunion sera convoquée dans les tout prochains jours avec le Ministère des Finances, en vue d'assurer une mise en œuvre diligente et coordonnée desdits engagements.

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, la Première Ministre a demandé au Ministre d'État, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, de lui faire le point d'ici 15 jours, sur les réformes y afférentes et de renforcer la coordination des actions de toutes les parties impliquées dans ce processus, en vue de permettre la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des projets structurants.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *L'attention sur la participation du Président de la République, Chef de l'Etat, au Forum d'Antalya, en Turquie, indiquant sa détermination à ramener la paix et la sécurité à travers le combat diplomatique ;*



- *La velléité de relance des tensions entre les Institutions provinciales essentiellement dans les provinces de l'Equateur et du Sud-Kivu.*

Au plan politique, il a été indiqué qu'un nouveau Gouverneur et Vice-Gouverneur de la province du Sankuru ont été proclamés élus provisoirement par la CENI, à l'issue de l'élection au sein de l'Assemblée provinciale le 15 avril 2026. A l'Equateur, le Président de l'Assemblée provinciale a été déchu au cours d'une plénière organisée en date du 20 avril dernier.

Concernant la lutte contre la criminalité, le Conseil a été informé de l'audience foraine du Tribunal militaire de garnison de Gombe qui s'est tenue, le jeudi 23 avril 2026 dans la commune de Barumbu, au cours de laquelle ont comparu les présumés criminels auteurs du braquage du 09 avril 2026 à Kinshasa.

En vue de relancer le Centre des appels d'urgence de la Police Nationale Congolaise, il a été évoqué la mise à disposition et la remise officielle, le mercredi 22 avril 2026, de trois (03) numéros verts afin de renforcer le traditionnel numéro 112. Ce dispositif de proximité attend attend d'être activé pour son opérationnalisation urgente.

Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a donné suite à la décision prise lors de la 17^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 11 octobre 2024 sur la problématique de l'identification des éleveurs « *Mbororo*. »

Le rapport présenté détaille les activités menées, des décisions administratives pour faciliter les travaux préliminaires, les préalables ainsi qu'un avant-projet de Loi portant Code du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière en République Démocratique du Congo pour combler le vide légal.

Après avoir passé en revue les quelques cas de sinistres et catastrophes déplorés à travers certaines provinces rassurant des mesures prises pour y faire face, il a terminé par broser la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, a quant à lui brossé la situation opérationnelle et sécuritaire



revenant spécifiquement sur les détails concernant les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri.

Il a rassuré que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo poursuivent avec détermination leur mission de défendre la patrie et nos populations contre les attaques coordonnées de la coalition M23/AFC sur tous les fronts.

Suite aux pertes considérables subies au cours des derniers affrontements, la coalition ennemie procède au renforcement de ses troupes par le recrutement forcé des mineurs dans plusieurs agglomérations sous son occupation.

De l'autre côté, les attaques des terroristes ADF/ISCAP dans leur extension dans le Haut-Uélé et la Tshopo ont été systématiquement repoussées grâce au renforcement des FARDC en hommes et en matériels dans le triangle compris entre les territoires de Mambasa (en Ituri), Wamba (Haut-Uélé) et Bafwasende (Tshopo).

En ce qui concerne le mouvement insurrectionnel Bakata Katanga et ses alliés, l'opération de leur neutralisation se poursuit normalement dans l'espace Grand-Katanga, nonobstant leurs attaques isolées contre les positions de nos Forces Armées.

Le point a également été fait sur l'évolution de la situation sécuritaire dans le triangle Kongo-Central - Ville de Kinshasa - Grand Bandundu. Le Ministre Délégué qui suit spécifiquement cette question a fait le point sur les avancées enregistrées.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Intervenant comme invité, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a fait le point de la conjoncture économique qui demeure globalement stable, malgré de légères tensions inflationnistes et une évolution contrastée du marché des changes.



Au 17 avril 2026, l'inflation hebdomadaire s'est établie à 0,24%, en légère accélération par rapport à 0,17% la semaine précédente. En glissement annuel, elle s'est située à 2,36%, en nette baisse par rapport à 10,18% un an plus tôt, et demeure largement inférieure à la cible de moyen terme de 7,0%.

Entre-temps, le taux de change du Franc Congolais s'est fixé à 2.306,14 CDF pour un dollar américain à l'indicatif et à 2.318,13 CDF sur le marché parallèle au 16 avril dernier. Par rapport à la semaine précédente, la monnaie nationale s'est dépréciée de 0,23% à l'indicatif et de 0,04% au parallèle.

En rythme hebdomadaire, les cours mondiaux des principaux produits de base intéressant l'économie Congolaise (cuivre, or, cobalt, etc.) se sont globalement bien comportés.

Par ailleurs, les membres du Conseil ont été informés de l'assouplissement modéré du Taux directeur de 1,5 point, passant de 15,0% à 13,5%, décidé lors de la réunion du Comité de Politique Monétaire du 9 avril 2026.

La Banque Centrale du Congo poursuit une gestion active de la liquidité bancaire, appuyée par un renforcement de la coordination avec la politique budgétaire, en vue de consolider la stabilité macroéconomique. Elle assure également le maintien d'une politique de change prudente et proactive, visant à contenir les pressions sur le marché des changes et à préserver la stabilité du taux de change.

Pour conclure, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a salué l'émission par le Gouvernement du premier Eurobond Congolais qui marque une avancée considérable pour notre pays non pas parce qu'on a réussi à accéder aux marchés financiers mais parce que cela traduit la stabilité de notre marché et l'efficacité de notre stratégie économique.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation sanitaire dans le pays, caractérisée spécialement par l'épidémie de choléra.



Comparée à la semaine précédente, la tendance à la 15^{ème} semaine est marquée par une baisse des cas suspects, passant de 968 à 915, avec 4 décès enregistrés, soit une létalité de 0,4%, contre 1,5% la semaine précédente.

Cette tendance est observée à Kinshasa, dans le Haut-Katanga, le Tanganyika, et le Haut-Lomami. La province du Nord-Kivu est la plus touchée au cours de cette semaine, avec 215 nouveaux cas suspects et un décès.

Concernant la Ville de Kinshasa, la tendance est à la baisse avec 33 nouveaux cas suspects et aucun décès durant cette semaine, contre 36 cas et 2 décès à la 14^{ème} semaine. Par ailleurs, 10 malades actifs sont actuellement pris en charge dans les Centres de Traitement du Choléra, contre 16 à la semaine précédente.

S'agissant spécifiquement de la situation de choléra dans la Prison de Mbanza-Ngungu, au 17 avril, le cumul des cas est resté à 160, dont 13 décès. Tous les quatre pavillons de la prison ont été touchés. Toutefois, après 16 jours d'accalmie, sans notification de nouveau cas suspect, une résurgence de l'épidémie est observée depuis le 18 avril avec 8 nouveaux cas, portant ainsi le cumul à 168 cas.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur des Sports et Loisirs

Au nom du Ministre des Sports et Loisirs en mission, la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a présenté une note d'information relative à la préparation de l'Equipe nationale « les Léopards A » à la Coupe du Monde FIFA 2026.

A cet effet, les grandes lignes du calendrier des préparatifs techniques et protocolaires ont été évoquées et les lieux ainsi que les équipes choisis pour les matchs amicaux ont été identifiés.

Revenant sur les inquiétudes liées à l'indisponibilité des billets ou sur le coût élevé des tickets d'accès proposé par des revendeurs, elle a précisé que la FIFA a ouvert un accès sur son portail de vente à la RDC à travers le portail de la Fédération Congolaise de Football Association.

Pour notre premier match de groupe face au Portugal prévu le 17 juin 2026 à Houston aux Etats Unis, près de 5.000 billets ont été mis à la disposition des supporters Congolais. Les conditions et précisions pour l'achat de ces tickets au grand public sont communiquées sur le portail de la FECOFA.



Sur un autre volet, le Ministère des Sports et Loisirs a salué la synergie qui se dégage entre son Ministère, celui de la Culture, Arts et Patrimoine, de la Communication et Médias ainsi que du Tourisme. Cette entente vise une meilleure présentation de notre pays sous plusieurs aspects et divers secteurs au cours de cette Coupe du Monde 2026.

Enfin, au sujet du déplacement des supporters et animateurs, elle a fait le point de la réunion tenue par le Ministre des Sports et Loisirs, en présence de la Vice-Ministre des Affaires Etrangères, avec les Chargés d'affaires des Etats-Unis et du Canada.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant de l'Economie Nationale

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a informé le Conseil des résultats du troisième Forum Economique République Démocratique du Congo – République d'Angola, placé sous le thème « *Intégration sous-régionale et développement du commerce transfrontalier.* »

Lancés par la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, les travaux de ce forum ont réuni 400 participants, et leur ont permis de dégager les constats structurants suivants :

- *Les échanges bilatéraux restent majoritairement marqués par une informalité élevée, la fraude persistante et des contraintes administratives et financières importantes ;*
- *Cette situation limite la captation des recettes publiques ; fragilise les opérateurs formels et freine l'exploitation du potentiel économique de la zone frontalière ;*
- *A l'inverse, le potentiel de coopération est considérable, notamment à travers : (1) le corridor Dilolo-Lobito, identifié comme levier stratégique de désenclavement et d'exportation pour la RDC ; (2) la coopération énergétique avec l'Angola, susceptible d'atténuer rapidement le déficit énergétique national ; (3) l'intégration financière, essentielle à la formalisation des échanges ; (4) le développement de l'économie bleue, porteur d'opportunités en matière de sécurité alimentaire et de diversification des exportations.*



En marge des travaux, la partie angolaise a transmis un projet de nouvel Accord commercial, destiné à remplacer celui de 2021. Son examen n'a pas pu intervenir durant le Forum, en raison de délais courts et de l'ampleur des engagements nouveaux proposés, nécessitant une analyse plus approfondie.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a brossé les recommandations qui ont été formulées par les participants pour opérationnaliser de manière optimale notre coopération économique bilatérale.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Note d'information relevant des Affaires Sociales

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo au cours de la semaine du 12 au 18 avril 2026.

En effet, plusieurs alertes ont été enregistrées, notamment : *les mouvements des populations, les inondations, les vents violents et les naufrages*. Au sujet des mouvements des populations, elle a évoqué :

- *Les déplacements d'environ 350 ménages à Nyemba et 1.800 à Muyombo, dans la province du Tanganyika, suite aux conflits intercommunautaires entre les communautés Twa et Bantu qui ont affecté deux axes majeurs ;*
- *L'enregistrement de 68.287 personnes déplacées internes à Bafwasende, dans la province de la Tshopo, fuyant les atrocités des milices CODECO, dont quelques-uns se dirigent vers la ville de Kisangani, s'ajoutant sur les 4.380 personnes déplacées enregistrées une semaine plus tôt, fuyant les actes de violence extrême perpétrés par les terroristes ADF ;*
- *Le déplacement d'environ 12.700 personnes à Pweto et de 460 personnes à Mitwaba, dans la province du Haut-Katanga, suite aux violences perpétrées par les milices Bakata Katanga ;*
- *Par ailleurs, 205 ménages ont été enregistrés à Lubumbashi, fuyant les exactions des forces négatives des agresseurs Rwandais et leurs supplétifs de l'AFC/M23 opérant dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.*

En ce qui concerne les inondations, il a été fait état de la destruction de nombreux champs de cultures vivrières et de plusieurs habitations endommagées dans le territoire d'Isangi.



S'agissant des vents violents, ceux-ci ont affecté les localités Nkoso 1 et Nkoso 2 dans la province de l'Equateur, laissant 522 familles sans abris ; 4 écoles primaires, 1 école secondaire, 3 églises et 1 centre de santé détruits.

Quant au naufrage, plusieurs accidents fluviaux ont été enregistrés notamment dans les provinces du Kasai et de Tanganyika. L'accident intervenu dans la rivière Lovua a fait 17 morts, 4 rescapés et plusieurs disparus, et celui d'une pirogue motorisée entre les villages Lubinduy et Mutakuya dans la province de Tanganyika a causé 36 décès confirmés et 56 rescapés.

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a terminé son intervention en évoquant les mesures arrêtées par le Gouvernement dans le cadre du dispositif d'intervention.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Note d'information relevant du secteur de l'Education Nationale

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a informé le Conseil de l'organisation du segment politique de haut niveau sur le financement durable de l'éducation et de la formation, du 28 au 30 avril 2026 à Kinshasa.

Ces assises s'inscrivent dans une séquence stratégique majeure pour le secteur, marquée notamment par l'achèvement du cycle de mise en œuvre de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025, la revue du Pacte de partenariat, cadre de coordination entre le Gouvernement et les partenaires du secteur pour la transformation du système éducatif, ainsi que la préparation de la Stratégie sectorielle intérimaire de l'éducation et de la formation 2026-2030.

A cet effet, le Segment politique de haut niveau constituera le cadre de concertation et d'arbitrage destiné à examiner les conditions du financement durable de l'éducation et de la formation, dans une approche intersectorielle couvrant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et universitaire, la formation professionnelle, ainsi que l'alphabétisation et l'éducation non formelle.



Il devra notamment permettre de renforcer la cohérence entre les réformes en cours, les priorités nationales et les perspectives de planification sectorielle à moyen terme, tout en soutenant la préparation des options stratégiques nécessaires et en favorisant la mobilisation de partenariats stratégiques nationaux et internationaux en faveur du capital humain.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Note d'information relevant de la Formation Professionnelle

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a présenté au le Programme « *Infrastructure Talent* ».

Il a souligné que ledit programme vise à développer les compétences spécifiques dans les domaines particuliers des infrastructures de transport, où la main-d'œuvre qualifiée est en pleine décadence, pour le développement économique et surtout dans la protection des investissements importants.

Aussi vise-t-il à apporter une réponse aux profils de haut niveau et de l'ensemble des métiers nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures de transport : *Ingénieurs spécialisés, gestionnaires d'infrastructures, experts en logistique, professionnels en conduite des projets complexes, techniciens qualifiés, opérateurs d'équipements, conducteurs d'engins, transporteurs, conducteurs de poids lourds, cheminots, grutiers et tant d'autres.*

Le programme repose sur une architecture intégrée, articulée autour de quatre sous-programmes correspondant aux principaux segments du système de transport national, à savoir :

- *Port Talent, dédié aux métiers du secteur portuaire et de la logistique maritime ;*
- *Rail Talent, consacré au développement des compétences dans le secteur ferroviaire ;*
- *Road Talent, orienté vers les métiers des infrastructures routières ;*
- *Airport Talent, focalisé sur les compétences aéroportuaires et aéronautiques.*

Le programme fondé sur une pédagogie orientée vers l'employabilité sera déployé sur une période de deux ans, avec deux cohortes successives



comprenant tous les segments visés de bénéficiaires. L'accompagnement du Gouvernement a été sollicité et obtenu à cet effet.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.10. Note d'information relevant de la Communication et Médias

Le Ministre de la Communication et Médias a informé le Conseil de la célébration de la 33^{ème} Journée Mondiale de la Liberté de la Presse, sous le thème : « *Façonner un avenir de paix.* »

Cette célébration en RDC tient compte des conclusions de la réunion des organisations professionnelles des médias, tenue à Kinshasa le 07 avril 2026, ayant convenu de structurer une réponse concertée du secteur face aux enjeux sécuritaires et informationnels actuels.

Elle s'inscrit également dans le prolongement de la réunion technique du 14 avril 2026 ayant associé le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication et les services de la Présidence, au cours de laquelle a été adopté le format d'activités proposé par les organisations professionnelles des médias, en vue d'une organisation concertée et inclusive.

Ainsi, la première phase de cette journée sera consacrée au « *Forum sur l'engagement des médias pour la paix et la cohésion nationale.* » Elle aura pour finalité l'adoption et la signature, par les professionnels des médias Congolais, d'un Acte d'engagement pour un journalisme responsable en période de guerre, orienté vers la paix, la cohésion nationale et la défense de la vérité. Cela permettra la réaffirmation des principes éthiques, déontologiques et patriotiques qui encadrent l'exercice du métier de journaliste en période de crise, de conflit armé et de guerre informationnelle.

La deuxième phase consistera en la Célébration officielle de la Journée mondiale de la liberté de la presse le 04 mai 2026, le 3 mai étant un dimanche. Elle sera marquée notamment par *la présentation de la situation de la sécurité des journalistes à l'Est du pays ; l'état des lieux de la mise en œuvre des recommandations issues des États généraux de la Communication et Médias de janvier 2022 ; la présentation solennelle de l'Acte d'engagement des journalistes dans le cadre du front médiatique ; et l'annonce de la décoration, par la Chancellerie des Ordres nationaux, des journalistes ayant rendu d'éminents services à la Nation.*



Le point crucial de cette célébration sera marqué par la présence du Président de la République, Chef de l'Etat.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.11. Note d'information relevant du Tourisme

Le Ministre du Tourisme a saisi le Conseil de l'organisation de l'Ambassade mobile éphémère du Tourisme sportif et Culturel de la République Démocratique du Congo pendant la Coupe du Monde de Football.

Il s'agit d'un dispositif itinérant et multifonctionnel (bus/caravane, fan zones, stands, containers aménagés) qui accompagnera la participation de notre équipe nationale à travers une présence structurée et visible dans les villes hôtes où un quartier général sera établi. Il a pour missions principales de :

- *Servir de point de rencontre pour les supporters Congolais et de promouvoir les potentialités touristiques, culturelles et économiques de la RDC ;*
- *Offrir une vitrine du savoir-faire national ;*
- *Assurer un centre d'information et d'assistance consulaire pour les ressortissants.*

Ainsi, au-delà de l'aspect sportif, ce projet s'inscrit dans une stratégie globale d'influence visant à mobiliser le sport comme levier de diplomatie culturelle, économique et sociale. Il permettra de renforcer les liens entre la diaspora Congolaise et les communautés locales, tout en générant des retombées durables en termes d'image, d'investissement et de cohésion nationale.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.12. Note d'information relevant de la Culture, Arts et Patrimoine

Bouclant ce chapitre d'informations, la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a présenté aux membres du Conseil la note d'information relative à la Déclaration historique du 17 mars 2026 de la 24^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la qualification de la traite et de l'esclavage racialisé des Africains en crimes graves contre l'humanité et les mesures de restitution des restes humains.



Concernant notre pays, cette Déclaration vient renforcer les efforts en cours en vue de la restitution et du rapatriement des restes humains de Congolais, conservés depuis l'époque coloniale, notamment au Muséum de l'Institut Royal des Sciences naturelles de Bruxelles ; à l'Université de Genève en Suisse où sept (7) squelettes Mbuti ont été identifiés, et aux USA où les restes d'Ota Benga, pygmée d'origine Congolaise exposé au Zoo à New-York au début du 20^{ème} siècle, en font des cas emblématiques.

La problématique de la restitution de ces dépouilles humaines dépasse le seul cadre scientifique ou patrimonial. Elle s'inscrit dans un impératif éthique fondamental, basé sur le respect de la dignité humaine. Les dépouilles humaines ne peuvent donc être assimilées à de simples objets de collection.

Dans cette perspective globale, la RDC a le devoir mémoriel d'engager, dans un esprit de responsabilité historique, de respect mutuel et de coopération entre Etats, un dialogue constructif avec les autorités compétentes des pays concernés en vue du retour progressif de ces dépouilles humaines vers leur terre d'origine. D'où, la nécessité des actions engagées quant à ce.

« La présence de celles-ci dans des musées et laboratoires est une anomalie historique qui ne peut demeurer dans le domaine de l'oubli collectif », a conclu la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la troisième réunion extraordinaire du Conseil des Ministres du mercredi 15 avril 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur de la Pêche et Élevage

Le Ministre de la Pêche et Élevage a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier relatif à la problématique de la mise en service des bateaux de pêche commandés par le Gouvernement.



En exécution de son programme d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notre Gouvernement avait passé deux commandes de bateaux de pêche, en Espagne et en Égypte. Les deux commandes portent sur les mêmes catégories des bateaux. En ce qui concerne la commande passée en Égypte, les bateaux de pêche, soit 3 (trois) bateaux de 27 mètres et 5 (cinq) bateaux de 8 mètres avaient déjà atteint le territoire national.

En prévision de leur mise en service, le Ministère de la Pêche et Élevage avait fait appel à trois sociétés en vue de s'assurer de leur capacité de navigation maritime et de la rentabilité économique. De ces trois sociétés, seule la société Mercure Logistics avait répondu et accepté de réaliser une expertise au terme de laquelle elle s'est prononcée sur la catégorie de ces bateaux, à savoir des senneurs, qui ne pêchent que des pélagiques jusqu'à une profondeur de 200 mètres, contrairement aux chalutiers qui exploitent les ressources halieutiques jusqu'à 500 mètres de profondeur.

Le Ministre de la Pêche et Élevage a de ce fait présenté au Conseil les détails préalables à la mise en service desdits bateaux.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. Dossier relevant du secteur de la Politique de la Ville

Au nom de la Ministre Déléguée près le Ministre de l'Urbanisme et Habitat en charge de la Politique de la Ville en mission, la Ministre Déléguée chargée des Personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables a, pour sa part, soumis à l'examen du Conseil le dossier afférent à la tenue, en République Démocratique du Congo, de la Conférence des Maires des Villes d'Afrique Centrale en 2027.

Elle a rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Modernisation des Villes, notre Gouvernement réaffirme sa volonté de promouvoir un développement urbain structuré, inclusif, résilient et durable, en dotant les entités urbaines d'infrastructures modernes, adaptées aux exigences de gouvernance contemporaine.



En perspective de l'organisation prochaine de la Conférence des Maires d'Afrique Centrale, événement d'envergure régionale réunissant les décideurs urbains, les partenaires au développement et les acteurs de la gouvernance locale, la Ville de Gemena a été choisie pour abriter ces assises.

Cependant, cette ville fait face à un déficit en infrastructures administratives modernes. L'absence d'un bâtiment institutionnel approprié pour la Mairie constitue une contrainte majeure au bon fonctionnement des services municipaux, limitant ainsi leur efficacité, leur visibilité et leur capacité d'action. Pour recevoir ces assises, Gemena se doit de renforcer ses capacités d'accueil.

Partant, la construction d'un bâtiment administratif moderne pour la Mairie de Gemena apparaît comme une nécessité fonctionnelle et un impératif stratégique, permettant d'inscrire durablement la ville dans une dynamique de modernisation, de rayonnement régional et de compétitivité territoriale.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

V.1. Projets de Loi

Au nom du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux en mission, le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 17 mai 2026.

Après débats et délibérations, ce projet de Loi a été adopté.

Commencée à 15h22', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 19h07'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

